

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



JUIN
2018

Vendredi 1^{er} juin à 19h30

Espace Robert Merle
Assemblée Générale
Zuydcoote Animations

Dimanche 3 juin de 9h à 12h

Au pont de Zuydcoote
Concours de pêche
La Bourriche Zuydcootoise

Samedi 9 juin à partir de 18 h

Devant l'Espace Robert Merle
Week-end en scènes
Restauration et buvette sur place
Zuydcoote Animations

Mercredi 13 juin

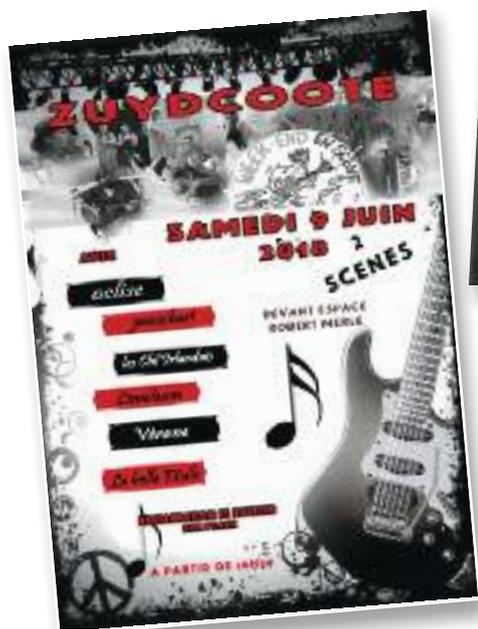
Institut Vancauwenberghe
Epreuve athlétique 2018
Institut d'Education Motrice

Dimanche 17 juin de 6h à 18h

Rue du Général de Gaulle
Brocante "Fête du village"
Inscriptions pour les extérieurs les 9 et 16 juin
au local 16, rue du Gl de Gaulle
Tél. 06 20 66 93 42
5 € les 3 ml
Les Judcoot'Lussen

Lundi 18 juin à 11h

Monument aux Morts
Dépôt de gerbes
Commémoration appel
du Général de Gaule
UNC-AFN



Jeudi 21 juin de 8h à 18h

Salle des Sports
Espace Robert Merle
Eco parlement des jeunes
Adeeli CPIE Flandre Maritime

Samedi 23 juin de 9h à 12h

Salle des Sports
Espace Robert Merle
Fête des enfants
APEEZ

Dimanche 24 juin de 9h à 12h

Au pont de Zuydcoote
Concours de pêche
La Bourriche Zuydcootoise

Vendredi 6 juillet

Espace Robert Merle
Karaoké
Zuydcoote Animations

Samedi 7, Dimanche 8 juillet
Ferme Nord et Hôpital Maritime
de Zuydcoote

Américano Folie's 2018
et Concert
In Memoris Fondation



CPIE

Du vendredi 1^{er} au mardi 5 juin
Point Info Biodiversité
Nouveaux stages naturalistes

Samedi 2 juin de 9h à 16h
Journée : Cueillette et cuisine
de plantes sauvages et comestible
Tarif : 5 euros de participation

Mercredi 6 juin de 14h30 à 16h
Après-midi Jeu Nature
au Centre ressources
Ouvert à tous à partir de 3 ans (Enfants accompagnés)

Samedi 16 et dimanche 17 juin
Bienvenue dans mon jardin au naturel
Bienvenue dans mon jardin au naturel : un week-end convivial pour partager les bonnes pratiques afin de préserver notre santé et notre environnement. Pour la 2^{ème} année, le CPIE Flandre Maritime s'engage dans l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel » : cette opération nationale propose aux jardiniers amateurs de transmettre aux autres leurs pratiques d'un jardinage sans pesticides ni engrais chimiques.

Samedi 16 juin de 9h à 11h
Les épaves de la plage de Zuydcoote
Rdv au Point Info Tourisme, Rue de Wattlelos à Zuydcoote

Samedi 16 juin de 9h30 à 11h30
Permanence compostage
Rdv : Dune au Lierre, Rue Jean Delvallez à Zuydcoote

Samedi 23 juin de 14h30 à 16h30
De la mer aux polders, paysages de
la Réserve Naturelle Nationale de
la dune Marchand
Rdv au Point Info Tourisme, Rue de Wattlelos à Zuydcoote

Samedi 30 juin de 14h30 à 16h30
A Zuydcoote, depuis plus de 2000
ans, nature et histoire de l'Homme
s'entremêlent intimement
Rdv : Place de la gare à Zuydcoote

Inscription : centreresources@cpielandremaritime.fr / 03 28 26 86 76



Zuydcootois, Zuydcootoises,
La saison estivale arrive. C'est l'occasion pour le syndicat des dunes de Flandre et la commune de travailler conjointement pour améliorer la gestion du secteur plage aux abords du front de mer.

En effet, depuis plusieurs semaines, vous avez pu constater, à l'initiative des dunes de Flandre, de Dunkerque à Bray Dunes, la mise en place de bacs à marée. Celui de Zuydcoote est proche de la base de voile du Sémaphore. Les Zuydcootois se sont rapidement approprié l'utilisation de ce nouvel outil de collecte des déchets de mer.

Lors de la saison, des équipes seront déployées sur la zone aux abords de la mer. Elles effectueront le nettoyage, mais surtout interviendront pour de la prévention et le respect de notre belle plage.

Le Syndicat des dunes de Flandre et la commune ont été attentifs à recruter de jeunes Zuydcootois qui s'attacheront à maintenir leur village propre.

Ce sont près de 50 jeunes zuydcootois qui travailleront dans la commune cet été, répartis sur les différents secteurs allant des services techniques à l'administratif en passant par le point info ou les centres de loisirs. En effet, la formation BAFA proposée chaque année à nos jeunes, a porté ses fruits et dorénavant pour chaque vacances, ce sont majoritairement de jeunes zuydcootois qui encadrent les enfants de notre village.

Mais en attendant, l'année scolaire doit se terminer. Au cours de ce mois de juin, les jeunes élèves de CM2, invités par notre député Paul CHRISTOPHE et par la municipalité, auront le plaisir d'aller découvrir l'Assemblée Nationale et de bénéficier d'une visite aux Invalides.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Agenda	4
Retour sur images	6
Réglementation plage	7
Infos	8
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 4 juin de 14h à 16h30
sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

En Mairie
Mardi 5 juin de 14h à 16h
03 59 73 47 20

Permanences de M. CHRISTOPHE, Député de la circonscription

En Mairie
Samedis 9, 16, 23 et 30 juin de 9h à 12h
Au bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits
Sur rendez-vous au 09 62 64 50 59

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 15 juin de 9h à 11h30
En Mairie
Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30
et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Animations nature gratuites et ouvertes à tous : les Rendez-vous Nature

Ces sorties vous permettent de découvrir les richesses environnementales des Espaces naturels sensibles départementaux.

L'édition 2018 est placée sous le thème des oiseaux communs.

Quelques Rendez-vous :

Samedi 16 juin / Rdv à 14h30, parking derrière l'église de Ghyvelde. Découvrons la Dune Fossile de Ghyvelde. Cet endroit si particulier et les nombreuses richesses qu'il abrite.

Samedi 23 juin / Rdv à 14h30, extrémité EST de la digue de mer de Bray-Dunes. Découvrons la Dune du Perroquet avec ses nombreux oiseaux dont beaucoup profitent des arbustes fruitiers et des graines offertes par de nombreuses plantes présentes.

Samedi 30 juin / Rdv à 14h30, extrémité EST de la digue de mer de Bray-Dunes. Dune du Perroquet : découvrons les Dunes telles qu'elles étaient il y a un siècle ! Le jeu du vent et du sable y peint de beaux paysages.

Vous pouvez retrouver le programme des RDV Nature et télécharger le guide complet sur www.lenord.fr/rvnature.

Vous pouvez aussi télécharger l'application smartphone « ENS Nord » disponible sur iPhone et Android.



Sorties Nature

Organisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque

Samedi 2 juin **Promenons-nous dans le bois des Forts**

Inscriptions au 03 28 26 86 76
Animée par le CPIE Flandre Maritime

Mercredi 6 juin **La fête des mares**

Rdv 359, rte des sept planètes,
Atelier Cadre de Vie,
Pépinières Coudekerque-Village.
Animée par la Communauté Urbaine

Mercredi 20 juin **Les orchidées sauvages**

Rdv 359, rte des sept planètes,
Atelier Cadre de Vie,
Pépinières à Coudekerque-Village.
Animée par la Communauté Urbaine

Ouverture les mardis 12 et 26 juin
de 16 h à 18 h 30

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



VALENTINA. UNE JEUNESSE VOLÉE **JACQUES MESSIANT**

Editions Nord Avril
Récit historique inspiré de faits réels qu'a vécus Valentina Nikolaiéva Tichonowa née en 1923 en Russie.



COULEURS DE L'INCENDIE - PIERRE LEMAÎTRE

Editions Albin Michel
Deuxième volet de la trilogie "Au revoir là-haut".
Alors qu'on enterre le banquier Péricourt, Paul le fils de Madeleine se jette du 2^{ème} étage et vient s'écraser sur le cercueil de son grand-père ...



SENTINELLE DE LA PLUIE **TATIANA DE ROSNAY**

Editions Héloïse d'Ormesson
Lauren et Paul sont à Paris pour fêter les 70 ans de ce dernier avec Linden, leur fils, et leur fille Tilia. Mais la crue de la Seine va tout emporter ...



LA LÉGENDE DU PILHAOUER **DANIEL CARIO**

Editions Presses de la Cité
Pour leur plus grand malheur, trois jeunes filles ont souhaité porter le jour de leurs noces ce costume brodé d'une exceptionnelle beauté ...

Les bacs à marée

8 bacs à marée ont été posés en pied de dune sur l'ensemble des plages du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre.

A quoi servent-ils ?

A inciter les promeneurs à ramasser les déchets sur nos plages.

En effet, nos plages ne sont pas nettoyées mécaniquement et le ramassage manuel des macrodéchets ne se fait que du 1^{er} juin au 15 septembre.

Que peut-on mettre dans les bacs à marée ?



On peut y déposer les déchets polluants, issus de l'homme, et qui ne rentrent pas toujours dans les poubelles : chaussures, plastiques, emballages, pneus, verre, ferraille, cordages...



« Le plastique, par exemple, il est facile de le ramasser avant qu'il ne se retrouve dans la dune. Après, il se dégrade et ne devient plus récupérable. Ou alors, il y a ce qui peut être dangereux, comme le verre. »

À chaque bac, des panneaux explicatifs ont été installés.

Est-ce qu'il y a des choses à laisser sur la plage ?

Oui. Attention à la « laisse de mer ». Bois flottés, algues échouées, reste d'organismes marins. « La laisse de mer participe à la vie sur la plage. C'est toute la subtilité entre ce qui est un déchet et ce qui ne l'est pas. »



Ce qui est Interdit de déposer dans les bacs ?

Les animaux morts, les déjections et produits dangereux.



Le ramassage des bacs sera effectué par l'association ECO FLANDRES. Pour signaler un bac plein afin qu'il soit vidé, appeler au 03 28 24 59 99.

Infos Retraite



Le centre itinérant retraite de la CARSAT Nord-Picardie se déplacera au sein de la commune de Bray-Dunes :

Mardi 19 juin de 9h30 à 12h et 13h à 15h30 au CCAS de Bray-Dunes, 341 avenue De Gaulle

Les assurés sont reçus UNIQUEMENT sur rendez-vous pour les motifs suivants :

- Mise à jour de leur carrière ;
- Demande d'estimation ;
- Délivrance ou dépôt d'une demande de retraite ;
- Délivrance ou dépôt d'une demande de réversion ;
- Délivrance ou dépôt d'une demande d'allocation ;
- Informations sur un droit déjà en paiement

La prise de rendez-vous s'effectue :

- Soit par téléphone aux numéros suivants :
06 78 11 90 29 ou 06 78 11 90 52
- Soit par mail à l'adresse :
interventionlittoral@carsat-nordpicardie.fr



RONDE DES VENTS

Les petits de la classe de Madame WAQUET à la ronde des vents, le vendredi 18 mai dernier.



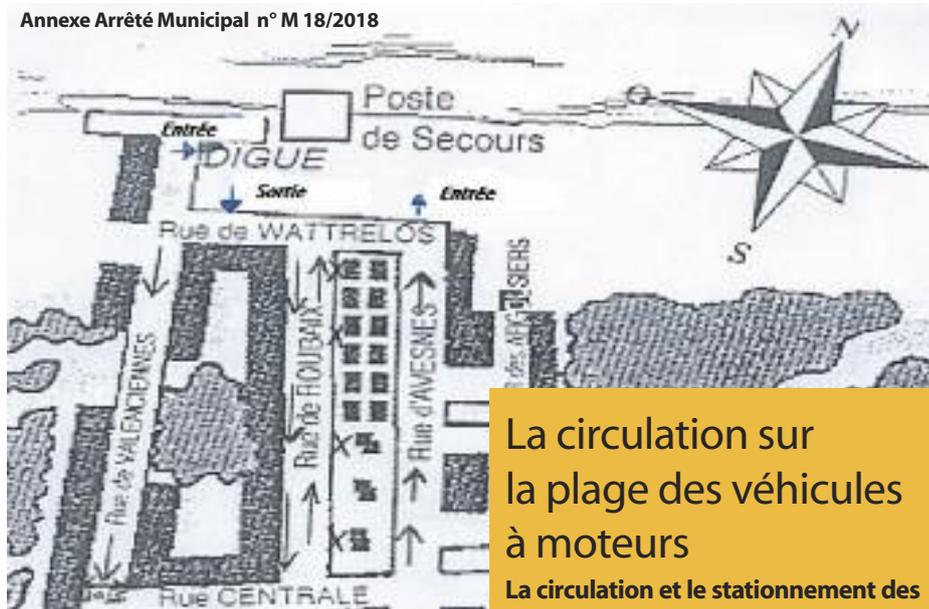
NETTOYAGE DES BERGES

Le samedi 21 avril, l'association « La Bourriche Zuydcoote » a fait le grand nettoyage des berges près du pont de Zuydcoote.

Plan de circulation du secteur plage pour la période du 1^{er} juin au 2 septembre 2018 inclus

- La rue de Valenciennes est mise en sens unique (portion comprise entre la rue de Watrelos et la rue Centrale). La circulation est interdite dans le sens village/plage.
- La rue d'Avesnes est mise en sens unique (portion comprise entre la rue Centrale et la rue de Watrelos). La circulation est interdite dans le sens plage/village.
- L'accès au parking front de mer se fait par l'entrée située côté Est (en prolongement de la rue d'Avesnes) et par l'entrée côté Ouest (rue de Valenciennes, face à la Résidence des "Oyats"). La sortie se fait côté Ouest (rue de Watrelos). Une signalisation indiquant le sens d'entrée du parking est placée devant la rue de Roubaix.
- La circulation reste à double sens rue de Roubaix, rue de Watrelos et rue de Valenciennes, (portion face à l'immeuble "Les Oyats").

Annexe Arrêté Municipal n° M 18/2018



La circulation sur la plage des véhicules à moteurs

La circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sont interdits sur les plages, à l'exception des véhicules de secours, de police et d'exploitation, et sauf dérogation accordée par le Préfet aux propriétaires de tracteurs dans le cadre d'une activité de pêche.

- Le stationnement est interdit rue de Roubaix, (portion comprise entre la rue de Watrelos et la rue Centrale), côté Est.

Balisage de la plage et réglementation de la baignade

Extrait de l'arrêté municipal M 28/2018

- Un poste d'appel transitoire sans flamme et sans zone de baignade affectée sera mis en place pour la période avant saison : **du samedi 2 juin au samedi 30 juin 2018**. Lors de ces périodes, le poste d'appel sera assuré de 14 h à 18 h, le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.
- La zone de baignade est surveillée de manière effective : **du dimanche 1^{er} juillet 2018 au dimanche 2 septembre 2018**. Une permanence quotidienne sera assurée au poste de surveillance et de secours par les maîtres nageurs qualifiés de **10 h à 19 h sans interruption**.

Si un accident survient dans la zone de baignade pendant l'absence des maîtres nageurs sauveteurs ou en dehors

des heures de surveillance, les témoins peuvent téléphoner au :

- 18 : sapeurs-pompiers
- 03.21.87.21.87 : CROSS
- 03.28.63.01.50 : Poste de gendarmerie

Dans la zone surveillée et aussi bien sur l'ensemble de la plage, les baigneurs et autres usagers sont tenus de se conformer aux injonctions des surveillants habilités. Ils doivent aussi respecter les prescriptions données par les pavillons hissés aux mâts de signalisation dressés sur la plage dont la signification est la suivante :

- **Drapeau rouge** : interdiction de se baigner sur toute la plage.
- **Drapeau jaune-orangé** : baignade dangereuse mais surveillée dans la zone définie (voir plan).
- **Drapeau vert** : absence de danger

particulier et la baignade est surveillée dans la zone définie (voir plan affiché).

- **Absence de drapeau** : la baignade n'est pas surveillée, le public se baigne à ses risques et périls.

Du 1^{er} juillet 2018 au 2 septembre 2018, il est interdit aux embarcations et engins non immatriculés, tels que canoës, pédalos, planches à voile, dériveurs, etc..., d'évoluer dans la zone de la baignade surveillée. Il en est de même pour tout navire ou engin à moteur, conformément à l'arrêté préfectoral n° 15 du 3 mai 2010. Toutefois, l'usage des engins de plage, accessoires de plages et de baignade, tels que les matelas pneumatiques y est autorisé. Cette prescription ne concerne pas l'évolution des zodiacs des Maîtres Nageurs Sauveteurs dès lors que ceux-ci sont en service.

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Plaines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	V	03:08	5.80	80	15:24	5.70	77	10:02	0.85	22:23	0.75
2	S	03:44	5.70	74	16:00	5.60	71	10:37	0.95	22:58	0.90
3	D	04:22	5.55	68	16:38	5.45	64	11:12	1.10	23:33	1.00
4	L	05:03	5.40	60	17:21	5.25	56	11:48	1.25	----	---
5	M	05:50	5.20	52	18:11	5.05	49	00:10	1.15	12:28	1.40
6	M	06:44	5.00	45	19:07	4.85	43	00:53	1.30	13:17	1.55
7	J	07:42	4.90	41	20:07	4.80	41	01:46	1.40	14:17	1.65
8	V	08:44	4.90	41	21:11	4.85	44	02:51	1.45	15:31	1.60
9	S	09:48	5.05	47	22:13	5.05	52	04:08	1.35	16:44	1.40
10	D	10:48	5.30	57	23:08	5.30	63	05:14	1.15	17:43	1.20
11	L	11:39	5.50	69	23:55	5.60	76	06:09	0.90	18:34	0.95
12	M	----	---	--	12:24	5.75	81	06:59	0.75	19:22	0.75
13	M	00:39	5.80	87	13:06	5.90	92	07:46	0.60	20:09	0.60
14	J	01:24	6.00	96	13:52	6.00	99	08:33	0.50	20:55	0.45
15	V	02:11	6.15	101	14:40	6.05	102	09:20	0.45	21:43	0.35
16	S	03:01	6.20	101	15:32	6.05	100	10:08	0.45	22:32	0.30
17	D	03:55	6.15	98	16:25	5.95	94	10:58	0.55	23:23	0.35
18	L	04:49	6.05	90	17:17	5.80	85	11:49	0.70	----	---
19	M	05:44	5.85	80	18:12	5.60	75	00:15	0.50	12:44	0.90
20	M	06:42	5.60	69	19:11	5.40	65	01:12	0.65	13:43	1.10
21	J	07:50	5.40	61	20:23	5.25	58	02:13	0.80	14:47	1.25
22	V	09:04	5.30	56	21:33	5.20	55	03:18	0.95	15:53	1.30
23	S	10:09	5.25	56	22:33	5.25	57	04:25	1.00	16:59	1.30
24	D	11:05	5.30	59	23:26	5.35	62	05:30	1.00	18:01	1.20
25	L	11:55	5.40	64	----	---	--	06:27	1.00	18:53	1.10
26	M	00:14	5.45	67	12:40	5.50	69	07:15	0.95	19:38	1.00
27	M	00:58	5.55	71	13:21	5.55	73	07:55	0.95	20:17	0.90
28	J	01:39	5.65	74	14:00	5.65	75	08:32	0.95	20:54	0.80
29	V	02:18	5.70	76	14:35	5.65	76	09:07	0.90	21:29	0.75
30	S	02:54	5.70	76	15:07	5.65	76	09:43	0.90	22:05	0.75

Rentrée scolaire, inscriptions

Votre enfant fera en 2018 sa rentrée en maternelle ou en cours préparatoire ?

La démarche d'inscription s'effectue en 2 temps.

- D'abord on passe en mairie pour accomplir les formalités administratives. Auprès de l'accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Puis ensuite on se présente auprès de la directrice de l'école (sur rendez-vous en appelant le 03 28 26 57 72) pour faire l'admission définitive.

Pensez à vous munir : du carnet de santé de l'enfant (ou la photocopie des vaccins), du livret de famille, d'un justificatif de domicile. Vous aurez besoin d'un certificat de radiation si l'enfant change d'école.



La Mutuelle Communale

Aujourd'hui 5 millions de français n'ont pas accès à une complémentaire santé ou se couvrent à minima par manque de moyens. Les causes sont multiples :

- Précarité
- Faibles revenus
- Hausses trop importantes des cotisations
- Réforme de l'ANI (qui ne couvre que les salariés)
- Difficulté d'accès au premier emploi

Face à ce phénomène, la ville de Dunkerque a décidé de mettre en place une mutuelle dite « communale ». La municipalité s'est fait porte-parole de ses administrés pour négocier un partenariat avec la Mutuelle Just, le premier acteur mutualiste de ce type de contrat. C'est la Mutuelle Just qui porte le contrat spécialement négocié pour les habitants.



La Mutuelle Just c'est 90 ans d'expérience dans la complémentaire santé, plus de 150 communes partenaires, 14 agences réparties sur les Hauts de France et un centre de gestion régional. La Mutuelle Just défend avant tout les valeurs de proximité et de solidarité qui sont la base du mouvement mutualiste. D'autre part la Mutuelle Just n'est pas qu'un partenaire en termes de santé, elle tient à s'engager localement afin de soutenir les associations locales des villes dont elle est partenaire. Grâce notamment à des opérations telles que le Duo Gagnant.

Pour plus de détails sur les permanences organisées dans votre ville vous pouvez vous rapprocher de la mairie ou de votre CCAS. Pour plus d'informations sur la Mutuelle Just vous pouvez visiter leur site : www.just.fr

Propreté des plages

Nous sommes tous responsables !

Des poubelles ont été installées sur la plage. Elles seront collectées chaque jour par le service propreté plage du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres.



Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet). Les déchetteries sont ouvertes :

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30. Dimanches et jours fériés : 8h30-12h15. Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron Vendredi : bleue
Mercredi : Verte les 13 et 30 juin

Rappel des solutions alternatives possibles pour traiter les déchets verts :

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous au 03 28 24 45 41 (12€ la prestation).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

Réunion « la sécurité au quotidien » du vendredi 23 mars 2018

Le Capitaine Jérôme POUPLARD, Commandant de la Communauté de Brigades Ghyselde-Hondschoote est intervenu le 23 mars dernier, en présence de Stéphane SAISON, Commandant de la Brigade d'Hondschoote, de Vincent HECKMANN, notre Gendarme référent ainsi que Erwan ROUDAUT, OPJ à la Brigade d'Hondschoote.



1- Présentation de l'unité :

La communauté de brigades de Ghyselde-Hondschoote avec le poste provisoire de Bray-Dunes qui intervient l'été sur Zuydcoote compte 25 militaires avec des compétences variées et couvre une zone d'action de 10 communes soit 23.000 habitants. Les moyens en matériel sont : véhicules récents, matériel spécifique pour l'intervention et la protection, domaine judiciaire, sécurité routière.

2-Activité de l'unité en 2017 sur Zuydcoote :

Interventions jour/nuit : 8,54% dont 1/3 de nuit
Principales missions : 76,2% au profit du service public
Etat de la délinquance locale en 2017, la délinquance de Zuydcoote est en dessous de la moyenne de la Compagnie, elle représente 6,6% de la délinquance de la COB.
2 accidents de la circulation constatés sur Zuydcoote en 2017 (vigilance sur le RD60 en centre village).

3- La Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) est la mesure phare du plan d'actions 2018 :

La volonté gouvernementale est de lutter contre le sentiment d'insécurité vécu, au quotidien, par la population, dans certains secteurs. Sa mise en place concerne l'ensemble des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, police municipale, ...). Il n'existe pas de dispositif national mais les dispositifs sont adaptés à chaque circonscription, sorte de « PSQ sur mesure ».

Sur Zuydcoote, la mise en place de 3 référents permet de prendre contact systématiquement avec les services de la mairie, avec les commerçants afin d'avoir connaissance des préoccupations locales.

La présence sur le terrain se fera par de nouvelles approches (patrouille à pied, en VTT, ...). L'accueil en gendarmerie est amélioré par la mise en place de la préplainte en ligne, ainsi que de la main courante Gendarmerie).

Un partenariat avec les élus permet également une action commune.

4- Participation citoyenne : "les voisins vigilants", cette mesure est déjà en place sur Zuydcoote

C'est un dispositif encadré de sécurité

partagée et solidaire pour lutter efficacement contre la délinquance d'appropriation. Ce dispositif est réglementé par l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (pouvoir de police des maires : prévention de la délinquance), ainsi que par l'instruction ministérielle de juin 2011.

Le concept est d'obtenir l'adhésion des élus, l'engagement de la population (acteurs clés) pour conclure par la signature d'un protocole encadrant le dispositif.



L'objectif est d'augmenter le sentiment de sécurité et rassurer la population afin, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.

Sur Zuydcoote, on recense 38 voisins vigilants pour 1838 habitants (soit environ 2%) répartis sur l'ensemble de la commune (une chaîne de vigilance – une solidarité de voisinage, un contrat moral



entre les gendarmes et les habitants, une union autour de valeurs communes de cohésion et de respect, une attention collective dont le but est de lutter contre la délinquance (non délation).



Conseils : Faire preuve d'une réelle réactivité et d'une communication contrôlée (et non diffusée – réseaux sociaux) : Il est nécessaire de prendre en compte

le secret de l'enquête, confiance mutuelle, aucune communication à la presse (ceci est du ressort du Commandant de la Compagnie), uniquement communication de voisinage.

5-Prévention Technique de la Malveillance : "la vidéo-protection", dispositif qui sera très prochainement installé sur la commune

La Prévention Technique de la Malveillance est l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir la commission d'actes délictueux ou à les rendre moins profitables.

La vidéo-protection en fait partie. C'est un élément essentiel dans la prévention de la délinquance et un outil efficace dans le cadre de la police judiciaire. Les principes fondamentaux sont le respect de la vie privée, la durée limitée

d'enregistrement (30 jours maximum, 15 jours pour Zuydcoote), l'information des personnes par l'apposition de panneaux. **Projet de Zuydcoote** : implantation de 12 caméras judicieusement réparties sur la commune (7 dans un premier temps). Ce projet a été validé par le référent sureté de la Gendarmerie.

En conclusion, M. POUPLARD a évoqué la confiance qu'il a sur ces nouvelles mesures qui apportent déjà des premiers résultats encourageants : la PSQ, les voisins vigilants « nouvelle génération » et la concrétisation de la vidéo-protection sur la commune.

A nous maintenant, de pérenniser ensemble ces mesures au quotidien, pour une meilleure sécurité pour nos concitoyens.

Réflexacquisition

Le saviez-vous ?

Dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place une nouvelle aide à l'accession à la propriété pour renforcer l'attractivité du territoire : Réflex'Acquisition.

Nouveaux propriétaires, bénéficiez pendant 2 ans d'un remboursement de votre taxe foncière.

Si vous êtes un particulier acquéreur d'une résidence principale sur le territoire de la CUD et que vous n'avez pas été propriétaire dans les 2 précédentes années, vous pouvez bénéficier d'un remboursement de 80 % de la taxe foncière dans la limite de 1200 €/an.

Quand faire sa demande ?

Pour toutes les acquisitions effectuées depuis le 17 juin 2016, la demande de subvention pouvait être déposée à partir de 2017, et dans les 2 ans suivant la réception de l'avis de la taxe foncière. Pour les acquisitions effectuées en 2017, ce sera à partir de 2018 etc.

Où faire sa demande ?

Sur le site de la Communauté Urbaine de Dunkerque : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/aidehabitat-primooaccendant.

Il vous sera demandé de vous créer un compte ; ensuite, vous pourrez accéder à votre espace personnel avec vos identifiants et ainsi vous pourrez compléter et suivre votre demande.

Les justificatifs dont vous aurez besoin

- attestation de propriété (ex. : attestation du notaire) au nom du demandeur
- avis d'imposition de la taxe foncière au nom du demandeur
- RIB au nom du demandeur



Poste de secours

Un poste d'appel transitoire sans flamme et sans zone de baignade affectée est mis en place pour la période avant saison : **du samedi 2 juin au samedi 30 juin 2018** (les mercredis et week-end). Lors de ces périodes, le poste d'appel sera assuré de 14 h à 18 h, le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.



Les restos du cœur

Le centre des Restos du Cœur de Leffrinckoucke, Bray-Dunes et Zuydcoote sera ouvert le matin pendant la campagne d'été aux dates suivantes :

- 14 et 28 juin
- 12 et 26 juillet
- 9 août
- 6 et 20 septembre
- 4 et 18 octobre



Zuydcoote 14-18

1918



Dans la nuit du 29 au 30 mars, les responsables de l'Hôpital Temporaire 34 Bis ont reçu, par la gare régulatrice, l'ordre d'évacuer dans les 24 heures ; cet ordre provenait du G.Q.G. (Grand Quartier Général).

Un train sanitaire est arrivé, le 30 mars, à 14 h, et a emporté les malades et blessés, à 16 h. Un train ordinaire est ensuite venu à 19 h pour emporter les infirmiers, infirmières, religieuses et officiers, l'Hôpital était vide du personnel de santé.

Le mobilier, le matériel, les installations, furent laissés dans un désordre indescriptible. Les employés du Sanatorium se mirent immédiatement à l'œuvre pour laver le linge, procéder aux désinfections, aux nettoyages, aux classements de tout le matériel et à la mise en ordre de tous les locaux.

L'établissement est resté vide jusqu'au 23 avril. Ce jour-là, le Médecin Chef Micheleau est rentré avec sa formation 215 infirmiers, 17 dames infirmières et 6 religieuses.

M. le directeur du Service de Santé, a donné communication des ordres supérieurs prescrivant aux Hôpitaux de Rosendaël et de Zuydcoote de se tenir prêt à recevoir des petits blessés et des gazés, susceptibles de marcher et d'être évacués en 2 h. Le nombre de lits devait être élevé au maximum.

L'Hôpital a été ré-ouvert le 24 avril 1918. Mais les opérations dans la région du Mont Kemmel ont bouleversé toutes les prévisions.

Au lieu de petits blessés, sont arrivés, par trains spéciaux, par camions automobiles et par voitures d'ambulances, des blessés de toutes catégories, même les plus graves.

Les salles d'opérations ont fonctionné d'une façon intensive. Les évacuations sont faites d'une façon régulière, par train spécial amené sur l'embranchement :

3.860 blessés ont été inscrits ; l'effectif le 17 mai 1918 est de 1166 malades et blessés, 55 officiers du Service de Santé 562 infirmiers et 57 infirmières.

Il a été demandé à l'Hôpital de pousser le nombre de lits à 2.000.

Le 13 avril, le Général Rouquerol avait demandé au Sanatorium s'il consentirait à recevoir des écoliers belges faisant partie des écoles patronnées par S.M. la Reine des Belges et qui avait été violemment bombardée, à Poperinghe.

Une vingtaine d'enfants avaient été tués et la Reine sollicitait l'évacuation d'urgence des autres enfants dans les pavillons disponibles.

La direction répondit immédiatement au Général Rouquerol qu'elle les accueillerait de grand cœur les enfants

auxquels la Reine portait un si légitime et touchant intérêt.

Par téléphone, S.M. la Reine a été prévenue. Les convois se sont succédé et 1.904 enfants sont arrivés du 14 avril au 6 mai !

Le 2 mai, S.M. la Reine des Belges venait visiter les enfants, les locaux furent rapidement passés en revue, et, lorsque la Reine arriva à Zuydcoote, à 14 h.45, tout était prêt pour la recevoir. Les enfants étaient rangés devant leurs pavillons, sous la surveillance des quelques religieuses qui les avaient accompagnés.



La Reine se montra très touchée de l'accueil fait à ses petits protégés, elle constata que toutes les dispositions nécessaires avaient été prises pour rendre l'établissement aussi agréable que possible à ses petits écoliers. La Reine leur distribua gâteaux et chocolat, et repartit vers 17 heures en réitérant l'expression de sa vive reconnaissance. La reine Élisabeth, d'origine bavaroise, donc allemande, entre dans la légende durant cette première guerre mondiale où elle refuse de quitter la Belgique et se réfugie en Flandre, à La Panne, pendant quatre ans, tandis que l'armée belge continue la guerre derrière les tranchées de l'Yser.

On surnomme Albert le « Roi Chevalier » et Élisabeth la « Reine Infirmière ». La reine Élisabeth apporte régulièrement son soutien aux soldats et blessés.

Archive Hôpital Maritime